

# COMMUNE DE MITTELWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Mittelwihr  
de la séance du 22 mars 2011  
sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

## Etaient présents :

Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire,  
Messieurs Alain KLEINDIENST et Jean-Jacques ZIRGEL, adjoints,  
Monsieur Olivier BERGER, Monsieur Jean-Claude BURGHART, Madame Arlette ECKERT,  
Madame Eve FONNE, Monsieur Gilbert LEIB, Madame Fanny OSTER, Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Madame Marie-France SIEGLER et Monsieur Dominique WALTSBURGER, conseillers municipaux.

## Procurations :

Monsieur Jean-Michel HERRSCHER à Monsieur Alain KLEINDIENST  
Monsieur Hervé FRANTZ à Monsieur Dominique WALTSBURGER  
Monsieur Christian WURTZ à Monsieur Philippe SCHEIDECKER

## Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2011
2. Compte administratif 2010 – M14
3. Compte de gestion 2010 – M14
4. Affectation du résultat 2010 – M14
5. Compte administratif 2010 – M49
6. Compte de gestion 2010 – M49
7. Affectation du résultat 2010 – M49
8. Subventions aux associations
9. Droits de place – Tarifs
10. Location de la salle communale – Tarifs
11. Fêtes et cérémonies – Achats vins
12. Vote du budget primitif 2011 – M14
13. Service eau et assainissement – Tarifs
14. Vote du budget primitif 2011 – M49
15. Divers :
  - Date du prochain Conseil Municipal : 5 avril 2011

**POINT N°1****Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2011**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Après délibération, le compte rendu est adopté avec 12 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS**.

**POINT N°2****Compte administratif 2010 – M14**

Présentation de l'exécution budgétaire de l'exercice 2010.

	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2010	Résultat 2009	Résultat de clôture
Fonctionnement	492 218.99	666 128.40	173 909.41	240 230.77	414 140.18
Investissement	217 689.81	343 698.38	126 008.57	- 248 858.85	- 122 850.28
Totaux	709 908.80	1 009 826.78	299 917.98	- 8 628.08	291 289.90

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la parole à Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL, 2<sup>e</sup> adjoint.

Après délibération,  
avec 13 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**,

- le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2010.

**POINT N° 3****Compte de gestion 2010 – M14**

Le compte de gestion 2010 établi par le receveur est conforme au compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE**, approuve le compte de gestion 2010 établi par le receveur.

**POINT N° 4****Affectation du résultat 2010 – M14**

En application de l'instruction comptable M14 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice par la Commune.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 s'élève à 414 140.18 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	414 140. 18
Affectation obligatoire (déficit d'investissement)	122 850. 28
Affectation complémentaire (restes à réaliser 2010)	<u>179 489. 29</u>
Total affecté au c/1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	302 339. 57
Solde disponible affecté au c/002 (excédent de fonctionnement reporté)	111 800. 61

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE,**

- approuve les affectations proposées.

**POINT N°5****Compte administratif 2010 – M49**

Présentation de l'exécution budgétaire « service eau » de l'exercice 2010.

	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2010	Résultat 2009	Résultat de clôture
Fonctionnement	133 078.43	149 399.55	16 321.12	135 157.43	151 478.55
Investissement	25 898.53	11 713.85	- 14 184.68	- 76 865.22	- 91 049.90
Totaux	158 976.96	161 113.40	2 136. 44	58 292.21	60 428.65

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la parole à Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL, 2<sup>e</sup> adjoint.

Après délibération,

avec 13 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**,

- le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2010 du « service eau ».

**POINT N°6****Compte de gestion 2010 – M49**

Le compte de gestion 2010 du « service eau » établi par le receveur est conforme au compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE**, approuve le compte de gestion 2010 du « service eau » établi par le receveur.

**POINT N°7****Affectation du résultat 2010 – M49**

En application de l'instruction comptable M49 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice par le « service eau » de la Commune.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 s'élève à 151 478.55 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	151 478.55
Affectation obligatoire (déficit d'investissement)	91 049.90
Affectation complémentaire (restes à réaliser 2010)	<u>9 069.36</u>
Total affecté au c/1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	100 119.26
Solde disponible affecté au c/002 (excédent de fonctionnement reporté)	51 359.29

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE**,

- approuve les affectations proposées.

*Madame Arlette ECKERT rejoint l'assemblée à 20h30.*

**POINT N°8****Subventions aux associations**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée, la liste des associations retenues en vue de l'attribution d'une subvention communale en 2011.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE,**

- approuve le versement des subventions communales aux associations figurant dans le tableau qui sera annexé au budget primitif 2011.

**POINT N°9****Droits de place – Tarifs**

Après délibération,  
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE,**

- décide de maintenir le tarif 2010-2011 pour la nouvelle période de convention annuelle qui court du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012.

NATURE	TARIFS 2009 du 01/01 au 31/12	TARIFS 2010-2011 du 01/05/10 au 30/04/11	<b>TARIFS 2011-2012 du 01/05/11 au 30/04/12</b>
STAND	4.50 €	4.50 €	<b>4.50 €</b>
CAMION	18.00 €	18.00 €	<b>18.00 €</b>
ELECTRICITE	4.50 €	4.65 €	<b>4.65 €</b>
EAU	4.10 €	4.25 €	<b>4.25 €</b>

**POINT N°10****Location de la salle communale – Tarifs**

Monsieur le Maire présente les modalités et tarifs appliqués à ce jour, pour mémoire.

Après délibération,  
le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE,**

- décide de maintenir le tarif applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012.

TARIF AU 01.05.2010 - <b>RECONDUIT DU 01.05.2011 AU 30.04.2012</b>		
POUR LES PARTICULIERS		
DUREE	RESIDANT DANS LA COMMUNE	RESIDANT HORS COMMUNE
1/2 JOURNEE	55 €	150 €
JOURNEE	100 €	250 €
POUR LES PROFESSIONNELS		
1 <sup>er</sup> JOUR		250 €
DU 2 <sup>e</sup> AU 3 <sup>e</sup> JOUR		165 €
DU 4 <sup>e</sup> AU 6 <sup>e</sup> JOUR		83 €
DU 7 <sup>e</sup> AU 9 <sup>e</sup> JOUR		48 €
A PARTIR DU 10 <sup>e</sup> JOUR		35 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE		
FORFAIT		19 €

**POINT N°11****Fêtes et cérémonies – Achats vins**

Par délibération du 8 juin 2001, le Conseil Municipal décidait d'ouvrir à l'ensemble des vigneron-récoltants de Mittelwihr, l'accès à la fourniture de vins pour les diverses cérémonies et réceptions communales, sous réserve d'acceptation des conditions suivantes :

- la Commune achète le vin à un prix unique, fixé à la bouteille (75 cl ou 100 cl), tous cépages confondus y compris le Crémant ;
- le choix du cépage est fonction des besoins de la Commune et des disponibilités du viticulteur.

Monsieur le Maire propose de renouveler cet appel à candidature sur la base du prix réactualisé à 6 € TTC (contre 4.56 € TTC, tarif actuellement en vigueur).

Après délibération,

le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**,

- décide d'appliquer le nouveau tarif de 6 € TTC à la bouteille, à l'issue de la nouvelle consultation.

**POINT N°12****Vote du budget primitif 2011 – M14**

– Point reporté –

**POINT N°13****Service eau et assainissement – Tarifs**13.1 Détermination du prix de l'eau

Monsieur le Maire propose de porter le prix du mètre cube d'eau consommé à 2.15 € HT à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2011 (contre 1.95 € HT, tarif actuellement en vigueur), en répercussion de la hausse appliquée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Beblenheim).

Après délibération,

le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**,

- décide de répercuter la hausse appliquée par le fournisseur et fixe le prix de l'eau à 2.15 € HT le mètre cube, à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2011.

13.2 Redevance communale d'assainissement

Pour financer les dépenses relatives aux frais de réalisation, d'entretien et de rénovation des réseaux d'assainissement, la Commune perçoit une redevance d'assainissement assise sur le mètre cube d'eau consommé. D'un montant de 0.351 € en 2001, cette redevance n'a subi aucune augmentation depuis lors.

Monsieur le Maire propose de la réindexer à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2011, en l'alignant sur la redevance d'assainissement syndicale qui s'élève à 0.800 € HT.

Après délibération,

le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**,

- décide d'aligner le tarif communal sur le tarif syndical et fixe le montant de la redevance communale d'assainissement à 0.800 € HT le mètre cube à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2011.

13.3 Location compteurs - Tarifs

Monsieur le Maire rappelle que les catégories tarifaires relatives à la location des compteurs ont été réajustées suite à leur renouvellement dans le cadre de leur passage à la télégestion :

NATURE DU COMPTEUR	PRIX MENSUEL DE LOCATION
5 m3	1.00 € HT
7 m3	1.50 € HT
10 m3	2.00 € HT
Autres	3.50 € HT

Après délibération,

le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**,

- maintient la tarification appliquée depuis le passage à la télégestion.

#### **POINT N°14**

#### **Vote du budget primitif 2011 – M49**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu l'avis des commissions réunies du 17 mars 2011,

Après en avoir délibéré,

Approuve,

avec 13 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS**,

- le budget primitif 2011 du « service eau » voté par nature et par chapitre, arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	202 559.29
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	158 888.62
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>361 447.91</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	202 559.29
RECETTES D'INVESTISSEMENT	158 888.62
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>361 447.91</b>

#### **POINT N° 15**

#### **Divers**

- Date du prochain Conseil Municipal : le 5 avril 2011 à 20h

Levée de séance à 22h<sup>20</sup>